



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2016, les règlements suivants :

**RCA16-14005**: Règlement autorisant un emprunt de 3 550 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs.

**RCA16-14006** : Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements le 2 février 2017. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 9 février 2017

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
[Le Devoir, édition du 9 février 2017](#)